



DOUANES

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Compte-rendu CAPC N°5

Séance du 23 juin 2015



Les ventes privées de Bercy : **-30% sur les promotions !**

Cette commission avait pour ordre du jour :

- 1 – la liste d'aptitude au grade de contrôleur 2nd classe au titre de l'année 2015 ;
- 2 – le tableau d'avancement au grade de contrôleur 1^{ère} classe au titre de l'année 2015 ;
- 3 – une demande d'effacement d'une sanction disciplinaire ;
- 4 – l'examen des demandes en révision des cadences d'avancement des contrôleurs principaux au titre de l'année 2014 ;

1 – liste d'aptitude (LA) au grade de contrôleur 2nd classe

Cette Commission Administrative Paritaire Centrale (CAPC), réunie la veille du premier jour des soldes d'été, s'est apparentée à une sorte de « vente privée » du ministère avec une baisse officielle de 31,80% sur le taux de promotion.

En effet, Bercy a prévu 75 promotions de C en B pour 2015 en douane contre 110 au titre de l'année 2014 soit **une différence de 35 accessits en moins !**

Cet effondrement du taux de promotion est la conséquence directe de la fin des accords sociaux dits « Montreuil 2 » (signés notamment par l'UNSA en 2012) qui prévoyaient un abondement des places offertes aux promotions de C en B (comme celle de B en A d'ailleurs) en 2013 et 2014.

Ceux qui parfois oublient, ou ne voient pas l'intérêt qu'ont les organisations syndicales à signer et s'engager avec l'administration quand les propositions vont dans l'intérêt des personnels seront peut-être plus attentifs à l'avenir...

A cela, s'ajoute la volonté de nos ministres de supprimer les « rallonges budgétaires » offrant davantage de postes par promotion entre catégories.

A terme, les taux de promotions inter-catégorielles seront basés uniquement sur les dispositions statutaires, c'est-à-dire pas grand chose !

Ainsi, Il faut encore y voir une mesure d'austérité imposée aux agents des Finances...

Des listes bloquées localement

Les représentants de l'UNSA Douanes ont évoqué le comportement de certains DI qui considèrent les CAP Locales, préparatoires à cette CAPC, comme de simples « chambres d'enregistrement » !

En effet, lors des CAPL, nos élus locaux ont pu entendre des commentaires indiquant que « les DR transmettent vers leur DI des pré-classements des candidats à la promotion de C en B mais comme ces DR ne participent pas aux CAPL, il est délicat pour le DI de remettre en cause leurs propositions »

Cet état de fait n'est clairement pas acceptable !

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes@douane.finances.gouv.fr

Le Directeur Interrégional a toute compétence pour convier les Directeurs Régionaux de son interrégion à siéger aux CAPL. En outre, le DI, chef de circonscription, est en mesure de faire ses propres choix ; c'est bien le cas en CAP de recours par exemple !

Nous avons demandé au président de séance d'intervenir pour redonner du sens aux CAPL d'élaboration des listes d'aptitudes concernées.

Les chiffres et les conditions statutaires

Pour rappel : 110 promotions en 2014 (104 sur liste principale et 6 en liste complémentaire) réparties en 83 actifs et 27 retraités.

Cette année, les agents de constatation des douanes ayant neuf années de services publics au 1^{er} janvier 2015 peuvent s'inscrire à cette LA.

4 105 agents ont vocation à la Liste d'Aptitude en 2015 et 2 109 ont candidaté.

331 agents ont été proposés par les DI soit 1 778 non proposés.

La liste des candidats 2015

75 agents ont été retenus sur la liste définitive 2015 : 59 au titre de la promotion active et 16 pour la promotion retraite, auxquels s'ajoutent 11 agents placés sur la liste complémentaire.

Cette liste globale a été proposée au vote des titulaires de la CAPC :

POUR Administration, USD-FO et UNSA Douanes ;

CONTRE ; CFDT, CGT, Solidaires.

Par ce vote, l'UNSA Douanes rappelle son attachement à ce mode d'avancement qui permet d'accorder une promotion à d'excellents agents qui ont développé le cursus de leur carrière sans avoir la possibilité ou le choix de passer des concours administratifs et qui arrivent au bout sans aucun espoir de déboucher, si ce n'est par cet éventuel passage aux choix.

L'effet boule de neige

Les candidats retenus seront nommés et titularisés sur place au 1^{er} octobre 2015. Quant à ceux de la promotion retraite, ils doivent quitter l'administration au 1^{er} avril 2016.

Les représentants de l'UNSA Douanes sont intervenus pour dénoncer ce report de la date de nomination. Les années précédentes, les bénéficiaires de cette LA étaient nommés au 1^{er} septembre.

Cette année, les retards accumulés dans les travaux de l'école de La Rochelle ont provoqué le report d'un mois de la rentrée des lauréats du concours de contrôleur, soit au 1^{er} octobre 2015. cela repousse de fait la nomination de tous les contrôleurs de 2015.

L'administration est responsable de cette situation. Dans d'autres temps, elle aurait certainement pu accéder à notre demande d'offrir des pré-stages aux futurs contrôleurs afin de nommer tous les personnels concernés au 1^{er} septembre 2015.

2 – tableau d'avancement (TA) au grade de contrôleur 1^{ère} classe

Concernant ce point, l'arrêté offrant de nombre de promotions définitives n'est pas encore paru au JO. La DG a donc établi une pré-liste principale et complémentaire mais les résultats définitifs seront connus dans la foulée du JO.

Les chiffres et les conditions statutaires

Les agents inscrits au TA doivent être au 7^{ème} échelon du grade de C2 et justifier de cinq années de services effectifs en catégorie B (ou équivalent) au 1^{er} janvier 2015.

En 2014, 195 avancements au grade de C1 ont été validés.

En 2015, 381 contrôleurs ont vocation à accéder au grade de C1. Huit candidats ont été écartés du TA conformément à la note d'organisation de ce dernier.

Par contre, un dossier préalablement écarté a pu être repris suite aux interventions de la parité syndicale. **Au final, la DG a proposé une liste de 162 contrôleurs pouvant accéder au grade de C1 et une autre liste complémentaire de 35 contrôleurs.**

Les critères utiles

Ont été repris sur la liste principale, en attente de validation, les C2 ayant atteint le 8^{ème} échelon avec une prise de rang au 23 août 2015 (en cas « d'égalité » sur la prise de rang, les plus anciens dans l'ordre du SIGRID sont retenus).

Pour la liste complémentaire, sont repris les C2 ayant atteint le 8^{ème} échelon avec une prise de rang après le 23 août 2015 et avant le 1^{er} novembre 2015.

Cette liste globale a été proposée au vote des titulaires de la CAPC :

POUR Administration, USD-FO ;

Abstention : UNSA Douanes ;

CONTRE ; CFDT, CGT, Solidaires.

Par ce vote, l'UNSA Douanes ne s'oppose pas à l'inscription des 162 contrôleurs mais nous désapprouvons l'écartement de certains dossiers dus à trop grande fermeté des règles d'organisation.

3 – demande d'effacement d'une sanction disciplinaire

Vote à l'unanimité pour la demande de cet agent.

L'agent a d'ailleurs eu une démarche pertinente car une sanction disciplinaire a pour effet, entre autre, de radier d'office un candidat aux listes et tableaux d'avancement pour une période de trois à dix ans selon la sanction. Son effacement dans le dossier individuel assure à l'agent de réapparaître sur les différentes listes d'avancement.

4 – examen des demandes en révision des cadences d'avancement

L'étude des dossiers s'est portée exclusivement sur les demandes des contrôleurs principaux dont l'examen du recours n'avait pas été possible lors des séances précédentes et dans le but de ne pas créer de déséquilibre par rapport aux deux autres grades de la catégorie.

Les prochaines séances porteront à nouveau sur l'étude des demandes de tous les grades de la catégorie B.

Le président a ensuite informé la CAPC du nombre de mois à distribuer au titre de l'année 2014 : 16 mois.

19 dossiers de CP étudiés : 3 mois de réduction d'échelon accordés, 2 dossiers dont l'examen est reporté par manque d'informations et enfin rejet des 14 autres recours par le président.

Solde de mois à distribuer en fin de séance du 23/06/15 : 13 mois

Prochaine CAPC N°5 de recours prévue les 8 et 9 juillet 2015.

Vos représentants UNSA-DOUANES :

Sébastien RUCART – Vincent THOMAZO – Vincent DURAND

Cécile DEWASMES – Véronique ROUDIERE – Hervé POLLET

